

Bulletin municipal du Noyer

N° 40 - Juin 2026



Sommaire

- Hommage
- Les actions menées et en cours
- Du côté du conseil municipal
- L'agenda du conseil municipal
- Infos pratiques
- Le mot de la bibliothèque
- Bienvenue aux nouveaux arrivants
- Comptes rendus des réunions du conseil municipal
- Procès-verbaux des réunions du conseil municipal

Directeur de la publication :

Philippe Gamen

Comité de rédaction :

Françoise Besson, Philippe Durand, Odile Manoussakis,

Ont participé à ce numéro : Rose-Marie Assante, Dominique Pettelot.

Photographies : Philippe Durand, Stéphanie Jakuba, Jacques Mailland, Odile Manoussakis

L'édito du Maire

Chères Noyeraines, chers Noyerains,

Notre pays traverse une période trouble où les attentes sont fortes et les tensions apparaissent face à l'incertitude de l'avenir. Notre village n'échappe pas à ce phénomène. C'est pourquoi nous poursuivons avec encore plus de détermination notre engagement pour préserver notre qualité de vie et renforcer les liens humains qui nous unissent. Cette ambition guide notre action au quotidien et nous encourage à avancer avec détermination au service de l'intérêt général.

Les projets engagés, les services rendus à la population, mais aussi les moments de rencontre et de convivialité participent tous, à leur manière, à faire vivre notre commune dans un esprit de calme, d'écoute et de respect mutuel.

Poursuivons ensemble ce que nous avons réussi jusqu'à maintenant, faire en sorte que Le Noyer reste un village apaisé où il fait bon habiter.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été, serein et ressourçant !

Philippe Gamen, Maire du Noyer.

Ouverture de la Mairie au public :

Lundi : 16h30 à 19h - Jeudi : 10h30 à 12h00

Sur RDV pour d'autres horaires (les lundis après-midi, mardis matin et jeudis matin)

RDV avec le Maire ou les élus : sur rendez-vous

Téléphone : 04 79 63 31 72

Courriel : mairie-lenoyer@wanadoo.fr

Site : <https://www.lenoyer73.fr/>

Hommage

Hommage à Hélène Dégrange

Une profonde tristesse nous a toutes et tous envahie lorsque nous avons appris le décès d'Hélène Dégrange, connue au Noyer comme la présidente de l'association « Loisirs et Culture » mais aussi et avant tout, pour son engagement sans faille, sa générosité et son dévouement constant. Elle a consacré une grande partie de son temps au service des autres et à l'animation de la vie locale. Son investissement exemplaire a marqué durablement notre commune et a contribué à renforcer les liens entre ses habitants.

Au nom du conseil municipal, nous tenons à lui exprimer toute notre reconnaissance pour l'œuvre accomplie et l'exemple qu'elle a su donner. Nous renouvelons à sa famille, à ses proches et à tous ceux qui l'ont connue, nos plus sincères condoléances.

Le bulletin municipal : la communication institutionnelle de la commune

Depuis plusieurs mandats, soucieux de communiquer et d'informer les habitant.es sur la vie de la commune, les projets ou réflexions, les municipalités successives ont d'abord créé puis fait vivre le bulletin municipal qui se nommait à l'origine « Vivre Ensemble Au Noyer ». Au fil du temps il s'est amélioré, s'est étoffé et vous le recevez désormais tous les quatre mois (ce qui est rare pour une commune de notre taille). Nous continuerons à partager en toute transparence ce qui anime notre mission d'élus.es et à vous informer sur les différents services rendus par notre commune et le territoire des Bauges.

Le bulletin municipal est ainsi devenu l'outil privilégié de la communication institutionnelle de la commune.

Il est réalisé exclusivement par les conseillers municipaux, sans mobiliser notre secrétaire de mairie et sans recours à l'intelligence artificielle.

En aucun cas, notre bulletin municipal n'est, ni **ne doit devenir**, un outil politisé.

C'est pourquoi, l'équipe municipale majoritaire a réfuté l'idée proposée par l'opposant siégeant au conseil municipal, d'y intégrer son propre « Mot de l'opposition ».

Vous nous avez confirmé lors des nombreux échanges très enrichissants que nous avons pu avoir avec vous au cours de la période électorale et des questionnaires que vous nous avez retournés, votre besoin de plus d'information. D'autre part, certains d'entre vous ont

manifesté le souhait d'avoir davantage de précisions sur les projets engagés ou à venir. Nous sommes ravis de constater votre intérêt grandissant à la vie de la commune. D'autre part, lors de la campagne, nous avons pu constater que certains sujets étaient mal compris ou sujets à interprétation, ce qui a conduit à véhiculer des informations déformées, voire mensongères. Nous en avons pris bonne note et ferons en sorte désormais d'étoffer nos articles dans ce sens.

Mais le moyen le plus direct et le plus efficace, lorsque vous souhaitez être informés ou lorsque vous avez un doute sur un sujet particulier est de questionner vos conseillers municipaux, plutôt que de passer par des intermédiaires ou de se fier aux rumeurs. Des réponses précises vous seront apportées, comme cela a toujours été le cas lors des précédents mandats.

Le maire reçoit sur rendez-vous et se rendra, comme à l'accoutumée, très rapidement disponible pour vous recevoir (son numéro de téléphone personnel restera affiché sur le panneau d'affichage de la mairie) ou discuter avec vous au téléphone.

Par ailleurs, nous vous proposerons des « Apéro-rencontre » réguliers qui permettront de partager avec vous toutes et tous les projets et réflexions en cours, les difficultés que nous pouvons rencontrer pour la mise en place des projets ou autres sujets sur lesquels vous vous interrogez. À vous d'être présent.es.

Des moments conviviaux et festifs seront régulièrement proposés autour du four à pain/barbecue et permettront les rencontres et la convivialité que vous avez été nombreux à demander.

À vous d'être là ... d'être investi.es avec nous pour une commune du bien-vivre ensemble.

Enfin, les réunions du conseil municipal (à minima tous les trimestres) vous sont ouvertes. Vous pouvez suivre tous les débats, échanges, réflexions et ainsi être au courant en direct de l'administration de notre commune qui nous concerne toutes et tous.

Les actions menées et en cours

Des précisions sur les projets récents

La rénovation des bassins dans les hameaux

Trois bassins qui avaient été priorisés sur 2025 - 2026 ont fait l'objet de rénovations complètes, aussi bien concernant la maçonnerie et la plomberie, que les captages et les canalisations d'aménées des eaux.

Selon vos dires, le résultat est très satisfaisant tant sur le plan esthétique que des débits d'eau retrouvés. Ces bassins font partie du patrimoine de la commune et nous nous devons de les entretenir, compte tenu de leur utilité aujourd'hui et surtout de demain face aux déficits en eau devenant de plus en plus prégnants chaque année.

Ces ressources en eau proviennent de sources indépendantes et non connectées au réseau d'eau public géré par Grand Chambéry. L'eau qui y coule est donc gratuite et à disposition des habitants. D'autre part, pour chaque bassin il a été prévu un branchement standard, situé dans un regard, afin que les agriculteurs puissent remplir leurs tones à eau (hors arrêts d'alerte maximale sécheresse) pour abreuver leurs troupeaux dans les prairies.



Les coûts des travaux et de maîtrise d'œuvre se sont élevés à :

Bassin de la Mairie : 11 096 €HT

Bassin du Crêt : 13 510 €HT

Bassin du Mont : 20 001 €HT

Le budget prévu pour ce projet a été maîtrisé sans dépassement.

Une subvention de 5 000 € a été octroyée par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges dans le cadre de son programme relatif à la « Rénovation du petit patrimoine bâti ».

Nous poursuivrons ces rénovations progressivement afin que chaque hameau puisse bénéficier d'un bassin remis à neuf, avec en priorité celui de La Ville.

Un grand merci aux propriétaires fonciers qui ont accepté que les travaux puissent avoir lieu sur leurs propriétés, notamment au niveau des captages et des canalisations. Des conventions de servitudes de passage leur seront proposées afin de permettre à la commune l'entretien des équipements et des ouvrages.



La Cure et le verger pédagogique

Nous avons largement évoqué dans les précédents bulletins, le projet de « La Cure » porté par Florence Howell et celui du verger pédagogique mis en place par la cidrerie « Les Pentes d'Arith » en collaboration avec l'entreprise « Aux herbes ! ». Compte tenu des propos inexacts ou imaginaires véhiculés lors de la campagne électorale, et que certains d'entre vous ont bien voulu nous confier, nous tenons à rétablir la vérité concernant ces deux projets.

S'agissant du salon de thé/ café/ petite restauration à « La Cure » :

La cure (ou presbytère pour certain.es) a achevé sa rénovation en 2003 afin de proposer ce beau bâtiment à la location. Une source de revenu non négligeable pour notre petit budget.

Durant le mandat précédent, le maire a souvent partagé sa réflexion avec le conseil municipal au sujet de ce bâtiment qu'il imaginait devenir un café/épicerie de village, lieu de rencontre, espace de co-working et qui aurait pu être géré par la municipalité ou par une association. En effet, c'est un réel besoin pour notre petite commune, mais l'option qu'un tel lieu soit géré par la municipalité s'est rapidement révélé infaisable.

Suite au départ des locataires fin novembre 2025, l'agence « L'Immobilière du Parc » qui gère pour le compte de la municipalité depuis plusieurs années les locations de nos logements, a proposé la candidature de Florence Howell.

Celle-ci a rencontré le maire et les adjoints puis le conseil municipal pour nous présenter son projet qui correspondait parfaitement à la vocation du bâtiment imaginée par les élus. Florence, avant de se lancer a pris soin de rencontrer la boulangerie « Aux Sources du Pain » ainsi que nos restaurateurs « Chez Cyrille ». Ceux-ci lui ont assuré que ce projet ne leur ferait pas concurrence et qu'au contraire il serait complémentaire à leurs propres commerces. À noter que Cyrille et Florence ont activement participé ensemble à l'élaboration du « Gâteau des Bauges » et se connaissent donc bien.

L'état des lieux effectué par l'agence a mis en évidence un certain nombre de travaux suite à plusieurs années de location qui bien évidemment étaient du ressort du propriétaire, à savoir la commune (travaux sur la chaufferie et changement d'une porte arrière donnant sur le balcon) pour un montant de 4 696 €TTC.

D'autre part, il convenait d'apporter quelques adaptations répondant aux exigences réglementaires pour que le bâtiment puisse recevoir du public (WC aux normes d'accessibilité « Personnes à Mobilité Réduite » et rampe d'accès amovible au niveau de la porte d'entrée). Ces travaux à la charge du propriétaire, à savoir la commune, se sont élevés à 14 738 €TTC.

En ce qui concerne l'installation d'une cuisine professionnelle, la décoration et l'aménagement intérieur, tout a été bien évidemment à la charge de la locataire et la mairie n'est pas intervenue financièrement. Le loyer mensuel s'élève à 1 160,02 €.

Nous ne pouvons que toutes et tous nous réjouir de ce projet ambitieux et bien ciblé. D'ailleurs c'est une réussite puisque depuis son ouverture « La Cure » affiche souvent complet le week-end. De nombreux Noyerains font connaissance entre eux, c'était bien l'un des objectifs.

S'agissant du verger pédagogique :

Suite à la construction de la nouvelle station d'épuration par Grand Chambéry, la commune a pu récupérer un terrain d'environ 1000 m², compte tenu du dispositif de traitement réalisé beaucoup plus compact.

La question s'est alors posée du devenir de cette parcelle. Le conseil municipal a décidé de la proposer à un agriculteur ou maraicher permettant à cet espace d'être entretenu et utilisé. Il a alors été acté qu'un « contrat de prêt à usage » serait l'outil le plus adapté à la situation. Il consiste à mettre à disposition gratuite un terrain en contrepartie de laquelle l'emprunteur s'engage à l'entretenir. La commune restant propriétaire du terrain.

Un appel à candidatures a alors été lancé sur le territoire du cœur des Bauges.

Une seule offre a été reçue : il s'agissait de La « Cidrerie des Pentes », société située sur la commune d'Arith en groupement avec « Aux herbes ! », entreprise implantée au Noyer.

Ce groupement proposait la création d'un verger conservatoire et pédagogique de fruits de variétés locales anciennes et la production de pommes qui contribuerait à alimenter la cidrerie. Le projet entrant donc dans le cadre du cahier des charges fixé par la commune.

Sophie Dodelin, la responsable de l'entreprise « Aux herbes ! » était à ce moment conseillère municipale au Noyer. Après vérification de la compatibilité juridique de son statut avec le contrat proposé, le conseil municipal a décidé de retenir ce groupement. Aucune dépense n'a été engagée dans cette démarche.

Le contrat a été acté pour une durée de mise à disposition de 30 ans, qui correspond à une période raisonnable « d'amortissement » entre le moment de la plantation des arbres et la production de fruits.

Des clauses exigeantes ont été insérées dans le contrat afin que la commune puisse récupérer à tout moment la parcelle en cas de défaut des emprunteurs.

À noter que ce modeste projet contribuera à la préservation de variétés fruitières rustiques et locales, résistantes sans traitement aux maladies et aux rigueurs du climat, comme autrefois. Il s'insère parfaitement dans le cadre de la candidature UNESCO portée par le Parc naturel régional des Bauges en vue de valoriser le patrimoine immatériel du

massif (les recettes locales à base de pommes telles que les Rissoles, le cidre, mais également tout le savoir-faire agricole).

La rénovation énergétique du bâtiment de la mairie

Pour rappel, nous avons entrepris la rénovation énergétique totale du bâtiment de la mairie, comprenant le secrétariat, la salle communale, la bibliothèque ainsi que les 3 logements.

Cette démarche s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire, qui impose désormais des seuils de rendements énergétiques pour autoriser la location de logements.

Mais c'est aussi pour participer à l'effort national de réduction de la facture énergétique, de la dépendance aux énergies fossiles et pour le confort thermique des occupants. L'objectif fixé est d'atteindre 40 % de gains sur les consommations totales du bâtiment.



Ces travaux consistent en :

- L'isolation par l'extérieur de la totalité du bâtiment en panneaux de laine de bois recouverts par un enduit à la chaux,
- L'isolation des combles et des caves,
- Le remplacement de toutes les portes et les fenêtres,
- La mise en place de radiateurs à eau pour les appartements,
- La mise en place d'une ventilation double flux pour les pièces du rez-de-chaussée,
- La mise en place de commandes numériques différenciées par pièce,
- La création d'une chaufferie bois.

Enfin, une attention particulière a été apportée pour préserver l'esthétique et l'image du bâtiment. Sur les conseils de notre architecte et de l'architecte conseil des Bauges, un parvis sera réalisé au droit des 2 portes d'entrée de la façade principale.

À ce jour, la consultation des entreprises a été réalisée. 9 lots sur 10 ont été attribués. Il manque le lot charpente pour lequel aucune entreprise n'a encore répondu. Nous poursuivons les consultations.

Le montant estimatif (hors lot manquant) était de 597 898 €HT.

Les offres de prix des entreprises (hors lot manquant) s'élèvent à 478 892 €HT, donc en deçà de l'estimation.

Des dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès de L'Etat, le Département de la Savoie, La Région Auvergne Rhône-Alpes, l'ADEME, le SDES, Grand Chambéry. Tous ont répondu favorablement.

À ce jour, nous avons obtenu une aide totale avoisinant les 80 % du coût total de l'opération (maitrise d'œuvre, bureau de contrôle et coordinateur sécurité, imprévus).

La différence qui restera à la charge de la commune fera l'objet d'un emprunt.

Une consultation auprès des banques a été réalisée avec le concours du service Finance de Grand Chambéry.

Les travaux démarreront début juillet 2026 pour une durée d'environ 6 mois.

Le secrétariat de Mairie restera ouvert pendant les travaux.

La salle communale sera condamnée pour plusieurs mois (durée non encore déterminée par notre maître d'œuvre).

La bibliothèque sera fermée au moins pendant la période estivale.

La cour de la mairie et le préau seront condamnés pendant toute la période des travaux.

L'aire de jeux restera accessible avec un accès par le haut depuis la route.

Le renouvellement de notre réseau d'eau potable par Grand Chambéry

La communauté d'agglomération de Grand Chambéry gestionnaire de notre réseau d'eau potable, va engager les travaux de renouvellement total du réseau.

En effet, la décision du renouvellement des 6,4 km de réseaux d'eau potable en amiante-ciment de notre réseau d'eau potable, s'est appuyée sur plusieurs enjeux majeurs, à savoir :

- Réduction des pertes d'eau. Le renouvellement permettra de réduire fortement ces pertes et d'améliorer la performance du service,
- Suppression des interventions récurrentes sur un réseau fragilisé : les conduites en amiante-ciment sont sujettes à des casses fréquentes, entraînant des réparations complexes et coûteuses, notamment en raison des contraintes réglementaires liées à la présence d'amiante,
- Mise en conformité des équipements incendie : l'opération intégrera le remplacement d'environ 15 poteaux incendie non conformes (débits et/ou pressions insuffisants), améliorant ainsi la sécurité incendie sur le secteur,
- Amélioration durable de la fiabilité du réseau, de la sécurité des interventions et de la qualité du service rendu aux usagers.

Les chantiers devront s'étaler sur une période estimée à 3 ans.

Vous recevrez dans les prochains jours, de la part de Grand Chambéry, un courrier vous informant du démarrage des travaux.

Aucun coût ne sera à la charge de la commune. Cette dépense entrera dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement de Grand Chambéry.

Budget

La structure du cadre budgétaire communal

La section de fonctionnement

LES DEPENSES

- Qui appauvrissent définitivement la commune
- Dont la plupart se renouvellent régulièrement :

Ce sont les « **CHARGES** »

LES RECETTES

- Qui enrichissent définitivement la commune
- Dont la plupart se renouvellent régulièrement :

Ce sont les « **PRODUITS** »

La section d'investissement

LES DEPENSES

- Qui enrichissent dans la durée la commune
- Qui ne se renouvellent pas régulièrement :

Ce sont pour l'essentiel les « **IMMOBILISATIONS** » que la commune conservera pendant plusieurs années

LES RECETTES

- PROPRES de la commune provenant des économies réalisées au fil des ans
- EXTERNES obtenues auprès de tiers envers lesquels la commune a contracté des obligations durables. Elles sont liées à la présence de dépenses d'investissement.

Ce sont les « **PRODUITS** »

Le contenu du budget

La section de fonctionnement

LES PRINCIPALES CHARGES

Les achats de fournitures et de services
Les charges de personnel
Les participations intercommunales
Les subventions versées
Les intérêts de la dette

LES PRINCIPAUX PRODUITS

Les produits des services rendus aux usagers
Les contributions directes et autres taxes assimilées aux impôts
Les dotations versées :
Par l'Etat, le Département
Les revenus des immeubles de la collectivité

La section d'investissement

LES PRINCIPALES DEPENSES

Le remboursement du capital de la dette
L'acquisition de biens

- Matériel : comme le tracteur
- Mobilier
- Terrains
- Bâtiments

La construction, la rénovation d'équipements

- Garage communal

LES PRINCIPALES RECETTES

Les capitaux et fonds propres de la collectivité

- Excédent capitalisés, FCTVA,
- Les subventions
- Les emprunts
- La vente de patrimoine

L'équilibre normal de la section de fonctionnement se réalise par l'impôt.
L'équilibre normal de la section d'investissement se réalise par l'emprunt.

Budget 2026

Quelques chiffres concernant le budget réalisé en 2025 :

- Résultat de clôture en fonctionnement à fin 2025 :

+331 088,68 €

- Solde cumulé en investissement à fin 2025 :

-58 686,79 €

Soit un total cumulé pour les deux sections à fin 2025 de :

+ 272 401,89 €

Ce qu'il faut retenir c'est que le contexte national des derniers mois a laissé les collectivités territoriales face à des incertitudes sur le plan financier. Dans ce contexte particulier la commune du Noyer a subi des augmentations diverses au niveau des charges générales (assurances, carburants, écoles, etc..), et des charges de gestion (contribution au financement du gymnase intercommunal via notre contribution au SIVOM pour la totalité de l'annuité 2025).

Les chiffres pour le budget prévisionnel 2026 :

La prudence nous poussant à minimiser les recettes et maximiser les dépenses, il ressort que nous partons avec un budget de **fonctionnement de 501 763,89 €** et un budget **d'investissement exceptionnel** cette année (car il comprend le coût de la rénovation énergétique du bâtiment communal) de **869 848,44 €**.

Pour rappel, si nous ne rénovons pas le bâtiment communal nous ne pourrions plus louer nos appartements, ce qui entrainera une perte annuelle de recettes de 18 000 €.

L'épargne de la commune se monte à 222 212,57 €.

Pour cette année 2026, l'annuité de 9 377,82 € pour le gymnase intercommunal sera appelée, par le SIVOM, pour moitié sur le budget communal à hauteur de 4 688,91 € et pour l'autre moitié, toujours appelée par le SIVOM, sur votre taxe foncière 2026 (pour ceux qui en paye et après un calcul savant de la DGFIP) dans la rubrique Syndicat de communes.

De plus, la Dotation Globale de Fonctionnement, octroyée par l'État aux communes, diminue. Il en résulte une baisse des recettes.

Il nous faudra donc être encore plus vigilants dans la gestion du budget communal car la tendance nationale (déficit de l'État) ne nous laisse pas penser que les choses vont s'améliorer pour les collectivités (grandes et petites).

Le four à pain/barbecue est enfin arrivé !

L'achat d'un four à pain/barbecue suggéré par des habitant.es, en remplacement de celui existant sur l'aire de jeux qui n'étaient plus utilisable, a été validé par le conseil précédent. Ce nouvel équipement facilement utilisable nous est apparu évident et indispensable pour favoriser la convivialité et les rencontres entre habitant.es. Démarche qui nous tient à cœur depuis de nombreuses années et que nous avons tenté de vous proposer à plusieurs reprises avec les « apéros-rencontres ».

Le four est arrivé le 3 juin, installé grâce à l'aide précieuse et indispensable de William et Jean-Luc Blanc au vue de son poids ... Un immense merci pour leur aide !



Ce four est à disposition de chacun.e et son utilisation est aisée. Il a 1 heure de chauffe et s'utilise aussi comme barbecue. Pour l'instant aucun règlement n'a été établi, juste la consigne d'en prendre soin (coût 3000 €) et de le laisser en parfait état. Nous jouons sur la confiance et la courtoisie de toutes et tous.

Certes nous avons des fours communaux qui font partie de notre patrimoine culturel et auxquels nous tenons, mais ils sont souvent mal situés (bord de route ou entre des habitations) et avec un temps de chauffe d'environ 3 jours et un savoir-faire qui s'est perdu. De fait, peu, voire pas adaptés à notre vie d'aujourd'hui.

L'inauguration/ apéro-rencontre, repas partagé autour du four aura lieu
dimanche 28 juin à 10H30

Une invitation dans les boîtes aux lettres vous donnera toutes les précisions pour participer activement à cette journée que l'on souhaite festive et conviviale.

La campagne de stérilisation des chats errants se poursuit

Nous avons largement évoqué et détaillé cette campagne de stérilisation des félins errants dans les bulletins précédents. Nous avons stérilisé environ une cinquantaine de chats en partenariat avec l'association « 30 Millions d'amis » dont la participation était de 50% du coût d'une intervention vétérinaire. Nous poursuivons notre action et demandons à chacun.e de rester vigilant.e et de nous signaler les cas repérés. Nous remercions une fois encore les habitantes des hameaux qui ont participé activement à cette action indispensable pour un mieux vivre ainsi que Lionel qui a géré tous les transports en récupérant quelques griffures au passage !

Opération morsures de chiens

Comme vous le savez, La Poste travaille chaque année sur la prévention du risque canin, afin de mettre en place des actions de prévention spécifiques pour nos facteurs.

Message du directeur de La Poste :

« Chaque année nos facteurs sont victimes d'accidents liés aux attaques et morsures de chiens. Afin de nous aider à préserver la santé et l'intégrité physique de nos agents, et ainsi continuer à bénéficier d'un service de qualité, nous vous engageons à respecter les textes suivants :

Conformément à l'article L211-14-2 du code rural et la loi n°2008-582 du 20 juin 2008-art.7,

Tout fait de morsure d'une personne par un chien est déclaré par son propriétaire ou son détenteur ou par tout professionnel en ayant connaissance dans l'exercice de ses

fonctions, à la mairie de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal.

Le propriétaire ou le détenteur du chien est en outre tenu de le soumettre, pendant la période de surveillance définie en application du premier alinéa de l'article L. 223-10, à l'évaluation comportementale mentionnée à l'article L. 211-14-1, qui est communiquée au maire.

À la suite de cette évaluation, le maire ou, à défaut, le préfet peut imposer au propriétaire ou au détenteur du chien de suivre la formation et d'obtenir l'attestation d'aptitude mentionnée à l'article L. 211-13-1.

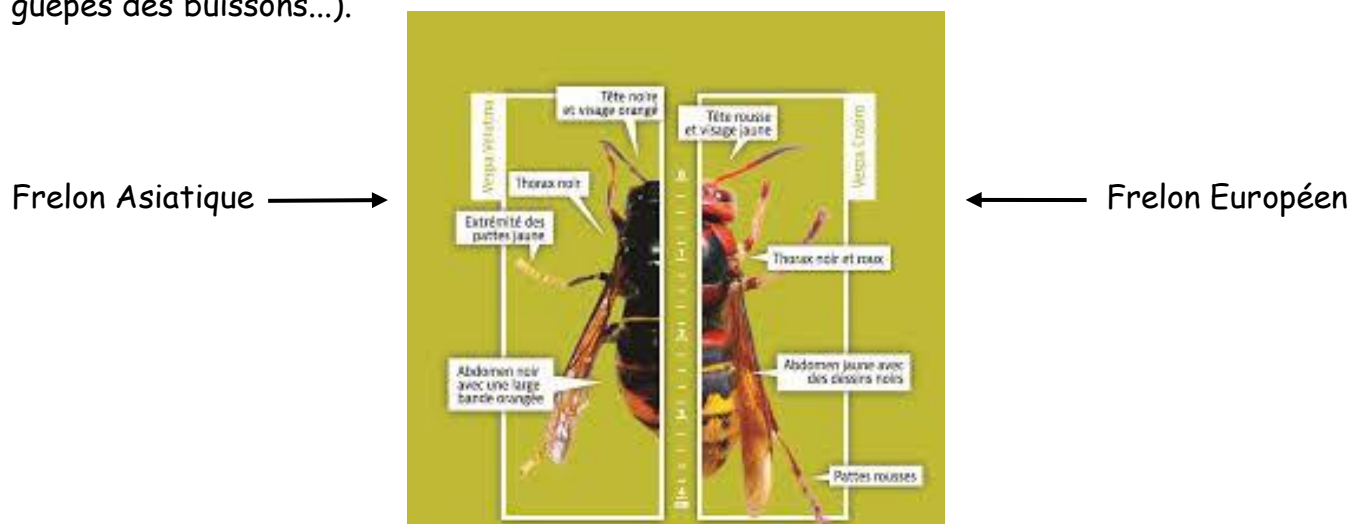
Faute pour l'intéressé de s'être soumis à ces obligations, le maire ou, à défaut, le préfet peut ordonner par arrêté que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à la garde de celui-ci. Il peut, en cas de danger grave et immédiat et après avis d'un vétérinaire désigné par la direction des services vétérinaires, faire procéder à son euthanasie.

Nous vous remercions par avance, de votre collaboration. »

Le frelon asiatique dans notre commune

Comment reconnaître le frelon asiatique :

Le frelon asiatique (ou frelon à pattes jaunes) est de couleur majoritairement noire avec une large bande orange vif en bout d'abdomen, et des pattes jaunes claires. Attention de ne pas le confondre avec d'autres insectes qui pourraient lui ressembler (scolie des jardins, guêpes des buissons...).



Il est primordial de détruire, à chaque période de l'année, les frelons asiatiques afin de limiter leur pression.

À la mi-automne (avec le mauvais temps et le froid), des frelons asiatiques (futurs fondatrices) vont hiverner dans le sol, jusqu'à 500 par nid. Dès les dernières gelées, les fondatrices vont sortir de leur hivernage. Environ 80 % d'entre elles vont être détruites par différents éléments (autres insectes, oiseaux, etc..).

La lutte commence par le piégeage des fondatrices.

La commune grâce au GDS (Groupement de défense sanitaire) de Savoie qui nous suit, a commandé dix pièges pour en mettre un dans chaque hameau, de préférence près des nids secondaires détruits à l'automne 2025 (2 au Crêt du bas, 1 au Buisson et 1 au Chêne) ou proche des ruches.

Des particuliers, de leur côté, en ont achetés et mis près de chez eux : à La Ville, au Crêt du Bas et au Perrier.

Les pièges ont été installés par Lionel le 11 mars. Il a fait des comptages réguliers environ toutes les semaines. La 1^e prise a eu lieu dans la semaine précédant le 23 avril au Crêt du Bas où 2 nids secondaires avaient été repérés et détruits à l'automne.

Ci-joint les captures dans les différents hameaux :

Début du piégeage : 11 mars

	Le Buisson	Le Chêne	Le Crêt du Bas	Le Crêt du Haut	Le Mont	Le Perrier	La Ville	Total
19/03/26	0	0	0	0	0	0	0	0
26/03/26	0	0	0	0	0	0	0	0
02/04/26	0	0	0	0	0	0	0	0
23/04/26			1					1
30/04/26		1	5					6
06/05/26		1	3			2		6
13/05/26	1	2	1			2		6
21/05/26	1	2					1	4
28/05/26		2	3	2	1	1		9
Total	2	8	13	2	1	5	1	32

Pas de frelon asiatique dans les 3 autres pièges.

En moyenne montagne, l'arrêt des comptages se fait fin mai (au 15 mai, en plaine) car après ces dates, ce ne sont plus des fondatrices qui font leurs nids mais « des ouvrières » qui sont piégées en se nourrissant.

La lutte continue avec la détection, d'avril à juin, des nids primaires (inférieurs à 10 cm et abrité : trou de mur, bord de toit).





Puis de fin juin à mi-novembre, détection des nids secondaires (de 20 cm à 80 cm de diamètre situé en hauteur), facilement visible à l'automne avec la chute des feuilles.

Dès que l'on détecte un nid (primaire ou secondaire), la démarche est de déclarer vos observations sur le site pour une lutte efficace : www.frelonsasiatiques.fr

Un désinsectiseur conventionné interviendra dans les 2-3 jours (voir l'expérience de Dominique Pettelot dans le bulletin municipal de décembre 2025, page 5).

Embellissement et fleurissement de notre commune

Depuis quelques années nous observons avec plaisir l'effort de nombreux habitants pour fleurir les maisons et alentours. Soyez-en remercié. De même, la mairie a intensifié le fleurissement confié aux bons soins de Lionel, devant les espaces publics et le long de la route départementale. De fait, notre territoire communal devient très agréable et participe à la qualité de vie à laquelle nous sommes attachés. Cette année, les travaux de rénovation de la mairie vont perturber l'habituel fleurissement.



Pour l'avenir, nous proposons aux personnes motivées qui le souhaitent, de poursuivre ces démarches en fleurissant aussi les bordures de chemins communaux (sans en altérer la circulation bien évidemment !) ainsi que les bassins qui de fait seront mis en valeur et ce, d'autant plus que certains ont déjà fait " peau neuve ".

En automne nous envisageons des chantiers participatifs pour améliorer et embellir les parkings et l'espace devant la bibliothèque. Nous en parlerons prochainement...

Du côté du conseil municipal

Les commissions de Grand Chambéry

Délégué titulaire : Philippe Gamen (de par sa fonction de maire)

Délégué suppléant : Dominique Pettelot (de par sa fonction de 1^{er} adjoint).

Les commissions municipales de travail

Voici les différentes commissions municipales qui ont été approuvées et votées par le conseil municipal :

Les référents étant les adjoints qui ont cette délégation, seront assistés dans leurs missions par les conseiller(e)s intéressé(e)s.

- Finances : Dominique Pettelot
- Aménagement (bassins, sentiers piétonniers, paysagement parking...) : Philippe Durand
- Communication et concertation citoyenne (bulletin, site, autres formes...) : Françoise Besson
- Animation, art, culture et loisirs : Françoise Besson
- Action sociale (confidentialité) : Françoise Besson
- Patrimoine naturel : Philippe Durand

La Commission Action Sociale, veille

Nous venons de lister à nouveau les personnes dites fragiles ou vulnérables de notre commune afin d'organiser une « veille » de la part de la mairie, tout en sollicitant le voisinage proche de ces personnes, afin qu'elles soient entourées notamment en période de fortes chaleurs.

Nous comptons sur la vigilance de chacun.e à poursuivre comme cela est déjà le cas dans notre commune.

N'hésitez pas à nous signaler les situations délicates dont vous auriez connaissance. Pour cela contacter :

Monique au 06 27 48 55 61 - Françoise au 04 79 63 34 82 - Odile au 06 03 68 35 89

Nous sommes en cours de réflexion pour proposer des activités régulières et divertissantes pour les seniors ou toutes personnes seules qui souhaitent des temps de

rencontres et de partage avec d'autres habitant.es de la commune ou du territoire. Nous sommes en lien avec les Amis des Bauges qui ont développé des activités en ce sens. Vous serez informé.es cet automne lorsque nous serons au point !

L'agenda du conseil municipal

Un petit tour non exhaustif dans les coulisses des missions des élu.e.s :

- Les 26 mars à Lescheraines et le 31 mars à Arith, réunion avec le RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) avec Dominique Pettelot et Matilde Abrego.
- Le 09 avril, conseil municipal,
- Le 27 avril, conseil municipal,
- Le 07 mai, réunion technique avec service des eaux de Grand Chambéry : projet renouvellement du réseau d'eau potable, en présence du Maire et de Dominique Pettelot,
- Le 8 mai, Philippe Gamen, Monique Voisin (correspondante « Défense »), Matilde Abrego ont assisté à la commémoration, accompagnés de Diego, jeune porte drapeau,
- Le lundi 18 mai, réunion avec l'association Loisirs et Culture pour faire le point sur notre partenariat,
- Le 1^{er} juin, Monique Voisin, a participé à la réunion d'information du Groupement de la Gendarmerie Départementale de la Savoie (outils numériques pour la sécurité, sensibilisation cyber attaques, centre opérationnel de réception des appels, dispositif CALEA, Centre d'Analyse et de Lutte contre les atteintes des élus, pour la protection des élus contre les incivilités ou violences de toutes sortes),
- Le 5 juin, conseil municipal,
- Le 12 juin, portes ouvertes à l'EHPAD du Châtelard avec Françoise Besson et Monique Voisin,
- Le 15 juin, réunion des Maires des Bauges (Association ACB) en présence du Maire,
- Le 20 juin, réunion Inter Communalité à Grand Chambéry,
- Le 29 juin, rencontre des référents communication du territoire de Grand Chambéry avec Françoise Besson.

Infos pratiques

Veillez noter les horaires d'ouverture de la mairie au public :

- Lundi : 16h30 - 19h
- Jeudi : 10h30 - 12h
- Sur rendez-vous pour d'autres horaires (les lundis après-midi, mardis matin et jeudis matin)

Site Internet



N'hésitez pas à consulter notre site Internet :

<https://www.lenoyer73.fr>

La maison France Services

Pour toutes les démarches administratives qui peuvent vous sembler complexes, vous pouvez solliciter « France Services » mis en place par l'État.

Les « Amis des Bauges » sont labellisés France Services et peuvent vous recevoir.

Des agents d'accueil sont formés pour vous accompagner tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes aux usages d'Internet.

Adresse :

232 avenue Denis Thermes, Le Châtelard - 04 79 54 87 64

info@amisdesbauges.org

Déchetterie mobile



Retenez la prochaine date de la déchetterie mobile au Noyer :

Samedi 17 octobre 2026 : 9h-12h30/ 13h15/15h.

D'autres dates pour les communes voisines sont visibles sur les containers semi-enterrés.

Nous rappelons que les déchets amiantés, les végétaux et les gravats ne sont pas acceptés sur la déchetterie mobile. En revanche, les textiles, linge de maison, petite maroquinerie, chaussures sont acceptés mais ils doivent être secs et mis en sacs fermés. Vous trouverez de plus amples informations sur le flyer ci-dessus ainsi qu'à l'adresse suivante :

<https://www.grandchambery.fr/2667-les-dechetteries-mobiles.htm>

Déchetterie :

La déchetterie du Châtelard fonctionne aux mêmes horaires toute l'année :

mardi, mercredi, vendredi et samedi : 8h30-12h30 et 13h45-17h30
(sauf jours fériés)

Planning broyeur

Un broyeur à végétaux est toujours mis à la disposition des communes des Bauges par Grand Chambéry.

- Du 22 au 28 juin
- Du 20 au 26 juillet
- Du 17 au 23 août
- Du 14 au 20 septembre
- Du 12 au 18 octobre
- Du 9 au 15 novembre

N'hésitez pas à consulter le site Internet de la commune pour le calendrier de l'année. Il convient de réserver à l'avance ce broyeur en mairie, d'autant que nous devons procéder à un état de lieux avant et après usage et vous informer sur les règles de sécurité liées à son usage.

Le broyeur doit ainsi être récupéré le matin au hangar communal à 8h précises et est à rendre après utilisation également au hangar à la même heure.

À noter que l'emprunt du broyeur nécessite un véhicule avec une boule d'attelage.

Un contrat de prêt devra être signé avec la commune. Les principales conditions d'emprunt vous seront expliquées.

Nous vous rappelons que le broyeur doit être rendu dans le même état dans lequel vous l'avez emprunté, propre et le réservoir plein.

Coordonnées de Grand Chambéry

Pour vos démarches administratives concernant l'eau, les déchets et le transport scolaire, nous vous rappelons les coordonnées de l'Antenne des Bauges de Grand-Chambéry :
Avenue Denis Therme 73630 Le Châtelard (<https://www.grandchambery.fr>).

Horaires d'ouverture au public Antenne Bauges : Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Vous pouvez également bénéficier d'un accueil téléphonique aux mêmes horaires :
Téléphone : 04 79 54 53 56

N'hésitez pas à consulter le site de Grand Chambéry pour toutes les infos, qu'elles soient techniques, culturelles ou sportives : www.grandchambery

Panneau Pocket

Afin d'améliorer la communication entre la commune et ses habitants et de vous informer en temps réel, nous allons utiliser d'une façon plus régulière cette application. C'est simple et rapide.

Au-delà des alertes et des urgences locales (travaux, intempéries, coupure d'eaux ou d'électricité), nous communiquerons désormais et sans vous surcharger d'informations, sur les informations pratiques de la commune et sur les différents événements (animations, réunions publiques, etc..). C'est une application gratuite et sans publicité.



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



1


Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.



2

Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

3

Ouvrez PanneauPocket puis recherchez la commune, son code postal ou cliquez sur "Autour de moi". Recevez l'actualité en temps réel en cliquant sur le 

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

© PanneauPocket

Pour ceux qui ne l'ont pas encore téléchargée sur leur portable ou sur leur ordinateur, c'est simple. Vous trouverez ci-contre comment le faire.

Si vous avez éventuellement des problèmes, n'hésitez pas à nous contacter (Référént Philippe Durand, 06 86 82 51 53).

Vivre ensemble : quelques règles de courtoisie à respecter :

Notre commune est réputée semble-t-il pour sa qualité de vie et sa convivialité dans un certain nombre de hameaux.

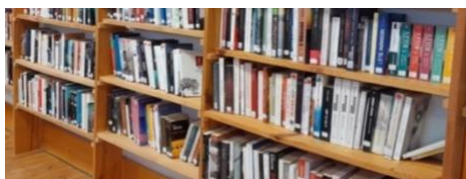
Afin de maintenir ce " bien vivre ensemble " nous vous rappelons quelques règles basiques. Le printemps arrivant, les horaires pour les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique sont les suivants (arrêté préfectoral du 9 janvier 1977) :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. |
|---|

Afin de limiter les émissions de particules fines, il convient de rappeler que **le brûlage des déchets verts est bel et bien interdit pour les particuliers** sur l'ensemble du département de la Savoie, en application du Code de l'Environnement, du Règlement Sanitaire Départemental et de l'arrêté préfectoral n° 2017 du 22 février 2017.

En tant que particulier, il convient donc de déposer nos déchets verts en déchetterie et/ou de les valoriser par des techniques simples comme le broyage des végétaux. Dans les communes des Bauges, la mise à disposition d'un broyeur à végétaux se fait sur réservation en mairie, gratuitement.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE JOSEPH LOUIS HECTOR DE CALLIAS
LE NOYER



Notre bibliothèque a perdu, le 9 avril dernier, une collaboratrice, chère à notre cœur, avec le décès de Hélène Degrange.

Nous adressons à sa famille, nos plus sincères condoléances.



Le 20 mai dernier, nous avons organisé un atelier « fleurs de papier » animé par Angélique, avec des livres recyclés en grande partie. Un franc succès.



Nous projetons un atelier avant les fêtes de fin d'année pour les jeunes ainsi qu'un autre réservé aux adultes sur le bien-être naturel.

À l'automne, plus exactement en octobre, les bibliothèques du cœur des Bauges s'associent pour un thème sur l'émotion. Le Noyer a choisi « la surprise ».

La fréquentation reste stable.

Vous n'êtes pas inscrits à la bibliothèque, mais désirez être prévenus de nos manifestations : laissez vos coordonnées sur notre messagerie lenoyerbiblio@gmail.com

La bibliothèque est gratuite, prêt de 6 à 8 livres pour 3 semaines-1 mois.

Nous recrutons une ou deux personnes pour assurer les permanences qui ont lieu aux horaires ci-dessous.

Contact auprès de la mairie ou Rose-Marie Assante au 06 86 66 21 26



Horaires

Mercredi : 10h-12h et 16h-18h

Les 2^e et dernier samedis du mois : 10h-11h30

Notre bibliothèque sera fermée tout le mois de juillet. Vous serez avertis, suivant l'avancement des travaux du bâtiment communal, pour la réouverture.

Nous vous invitons à venir emprunter des livres d'ici fin juin.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un bel été.

Pour l'équipe des bénévoles : Rose-Marie



Bienvenue aux nouveaux arrivants !

- Cerise Roptin et Sébastien Benoit et leurs enfants Maé, Nina et Ysée, Le Buisson

Les comptes-rendus du conseil municipal

Quelques personnes nous ont fait part de leur regret de ne plus voir figurer les Procès-Verbaux des conseils municipaux dans le bulletin municipal. En effet, récemment nous avons choisi de diffuser ces PV sur notre site Internet ou sur papier pour celles, ceux qui le demandent en mairie. En effet, nos bulletins sont déjà denses en informations et coûteux. Nous vous proposons néanmoins des compte-rendu reflétant l'essentiel de ces réunions du conseil.

Conseil municipal, 27 avril 2026

1- Attribution du lot n°3 concernant la charpente de la mairie dans le cadre de la rénovation énergétique :

Le lot Charpente n'a pu faire l'objet d'une approbation en l'absence de réponse du candidat.

2- Désignation des commissaires en vue de la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), vu l'article 1650 du code général des impôts instituant cette commission :

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de nommer :

Philippe Gamen, maire, président de cette commission,

Dominique Pettelot, président suppléant de la commission,

et demande à madame la Directrice Départementale des finances publiques, de procéder à la désignation des commissaires amenés à siéger à la CCID.

3- Création et désignation des commissions communales :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer 6 commissions communales. Les commissions sont composées des conseillers municipaux. Le maire est président de droit de chaque commission. Il peut déléguer la présidence à un adjoint ou un conseiller :

- Commission Aménagement : Philippe Durand
- Commission Finances : Dominique Pettelot
- Commission Action sociale : Françoise Besson
- Commission Patrimoine naturel : Philippe Durand
- Commission Communication et concertation citoyenne : Françoise Besson
- Commission animation art, culture et loisirs : Françoise Besson

4- Questions diverses :

- M. le maire informe les membres du conseil municipal que, suite à la demande de l'architecte de réaliser une étude géotechnique dans le cadre des travaux de la mairie, trois bureaux d'étude ont été sollicités et un seul a répondu : le bureau HYDROGEOTHECHNIQUE de St Hélène du Lac, avec une proposition d'un montant de 2300 € HT qui a été retenue.

- Le maire informe que suite à la demande de Grand Chambéry, il est nécessaire de désigner un représentant pour siéger dans la commission Locale des Charges Transférées (CLECT). Cette commission joue un rôle clé dans le fonctionnement de l'intercommunalité.

Le conseil municipal désigne Dominique Pettelot en qualité de délégué titulaire et Matilde Abrego comme déléguée suppléante.

- Stop Ambroisie

L'Association " Stop Ambroisie " rappelle l'obligation de nommer 2 référents Ambroisie pour limiter ce fléau.

Le conseil municipal renomme Philippe Durand comme référent et Monique Voisin comme seconde référente.

- M. le maire informe d'un avenant portant sur le changement d'identité de l'un des emprunteurs de la Cidrerie des Pentes.

- Pour le Conseil d'Exploitation des régies de l'eau et l'assainissement, un titulaire est à choisir prioritairement parmi les conseillers communautaires. M. le maire propose Dominique Pettelot qui a siégé de manière assidue à ce Conseil durant tout le précédent mandat. Il a donc acquis une bonne maîtrise du fonctionnement de cette instance assez complexe.

- Point sur le frelon asiatique

Une information a été donnée à la population en temps voulu au printemps 2025 via le bulletin municipal. La commune a posé plusieurs pièges à frelons agréés à des endroits stratégiques et sur les conseils du GDS.

Conseil municipal, 5 juin 2026

La date de ce conseil est imposée par l'État dans toutes les communes de France qui devront élire les sénateurs en septembre.

1 - Élection du délégué et des suppléants pour les prochaines sénatoriales à bulletin secret :

Élection du délégué : 11 votants : 10 pour Philippe Gamen, 1 blanc.

Élection des suppléants : 11 votants :

1^e suppléante : Lise Ardaillon (11 voix),

2^e suppléant : Philippe Durand (10 voix),

3^e suppléant : Dominique Pettelot (10 voix).

2 - Convention de la gestion des 29 poteaux à incendie :

La gestion des poteaux à incendie incombe à Grand Chambéry, qui plus est gère l'alimentation en eau potable, assure une prestation de contrôle (mise à jour auprès du SDIS, contrôle technique, mise aux normes, mise en conformité des diamètres, assistance pour les pièces).

11 voix pour le renouvellement de la convention (pour un an avec tacite reconduction sur 3 ans).

3 - Choix de la banque pour le prêt relais pour les travaux de la mairie :

Il va falloir faire un prêt relais de 500 000 € sur 2 ans maximum afin de payer les entreprises en attendant d'avoir les subventions. Dominique Pettelot fait savoir qu'il a été fait appel au service des finances de Grand Chambéry et de son directeur aux compétences avérées, pour solliciter différentes banques. Il en ressort 4 banques (Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel, Crédit Agricole et Banque Postale). La mieux disante est la Caisse d'Épargne avec un taux de 3,41% et une commission de 500€, soit un coût maximum de 37 157 €.

11 votes pour.

Les procès-verbaux du conseil municipal

Tous les procès-verbaux sont visibles sur notre site Internet. Il est toutefois possible d'avoir la version papier en la demandant à la mairie.

